

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac
Aux contribuables de sa susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de sa susdite municipalité QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 04 décembre 2019, il a été adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2020.

Elles se tiendront à la salle municipale située au 1216, rue Principale à Saint-Roch-de-Mékinac et débiteront à 19 heures, les mercredis suivants :

8 janvier (2 ^e mercredi)	8 juillet (2 ^e mercredi)
5 février	5 août
4 mars	2 septembre
1 ^{er} avril	7 octobre
6 mai	4 novembre
3 juin	2 décembre

DONNÉ à Saint-Roch-de-Mékinac, ce cinquième jour de décembre deux-mille-dix-neuf.

Sylvie Genois
Directrice générale et
Secrétaire-générale